

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE CAMPENEAC

Séance du 19 octobre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à vingt heures et huit minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : jeudi 12 octobre 2023.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - DRAGON Sandra - JUGEL Stéven - ALIX Mathilde - ARGENTE Luce - TRANVAUX Patrice – WHITE Cécile – MAHIEUX Jérémy - MORIN-DIEGO Isabelle - GRANDVALLET Chantal - DELOURME Jean-Pierre - PICARD Laurence.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Benoit MOUNIER ayant donné pouvoir à MAHIEUX Jérémy - Stéphane DENIS ayant donné pouvoir à Jean-Pierre DELOURME.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal SAVIGNE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Délibération n°2023/66

Objet : Validation de la phase PRO du projet de réhabilitation du pôle de restauration scolaire.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre du projet de réhabilitation du pôle de restauration scolaire, le cabinet GGA architecte a été retenu comme maître d'œuvre de l'opération en groupement avec les bureaux d'étude suivants :

- Emenda (Fluides-thermique)
- Kégin ingénierie (cuisine)
- Gamba acoustique
- Novam structure (VRD).
- ❖ Le 26 janvier 2023, les architectes ont présenté aux élus en charge du projet « Pôle de restauration scolaire » la phase APS (avant-projet sommaire).
- ❖ Le lendemain, lors du Conseil municipal, Mme le Maire a présenté le projet aux membres du Conseil qui ont alors émis des observations. Celles-ci ont été transmises au cabinet d'architecte afin qu'elles soient prises en compte dans l'APD (avant-projet définitif).
- ❖ Le permis de construire a été déposé le 6 juin 2023. Le maître d'œuvre a, dès lors, travaillé sur la phase PRO (préparation du DCE) en vue de lancer les consultations pour chaque lot. Les plans nous ont été transmis, de même que les CCTP et l'estimatif des travaux s'élevant à 1 682 500.00 € HT.

Le permis de construire a été accepté le 21 septembre 2023 et affiché le 22 septembre 2023.

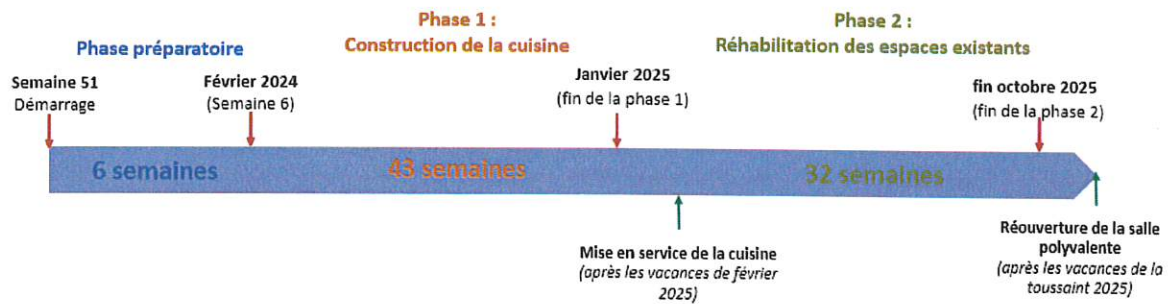
Au regard de ces éléments, Madame le Maire demande au Conseil municipal de valider la phase PRO. Cela conduit au lancement d'un marché de travaux en procédure adaptée.

Allotissement : 13 lots.

Date de limite de remise des offres : lundi 30 octobre 2023 – 17h30

Durée estimée du chantier :

- Phase préparatoire : **6 semaines**
- Phase 1 (construction de l'unité de fabrication de repas) : **43 semaines**
- Phase 2 (réhabilitation des espaces existants) : **32 semaines**



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 17

Pour : 15

Majorité absolue : 9

Votants : 19

Contre : 1

Suffrages exprimés : 16

Abstentions : 3

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, avec 15 votes pour, 1 contre et 3 abstentions :

- **Valide** la phase PRO du projet de réhabilitation du pôle de restauration scolaire.

Pour copie conforme,
Madame Hania RENAUDIE,
Maire.

Monsieur Pascal SAVIGNE,
Secrétaire de séance.

